



exclure un membre du CA de l'association loi 1901

Par **BRUNITY**, le **15/07/2020** à **11:28**

Bonjour,

Je souhaite exclure les membres du Conseil d'administration de mon association, qui ont été absents des derniers CA , 3 fois consécutivement (dans les statuts de mon association). Toutefois nos CA de Mars et Juin n'ont pas été tenus(CoVID) . Un CA sera programmé (en remplacement) 15j avant notre AG prévue fin septembre (reporté de juin 2020)

Comment faire ?

- Texte du courrier (si vous pouvez)
- Délai à observer
- Courrier recommandé ou pas

Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **16/07/2020** à **10:46**

Bonjour,

Il faut suivre la règle statutaire. et en lr/ar c'est mieux.

==

Monsieur,

Vous futes absent aux réunions du CA les xx/01 puis xx/02 et enfin xx/03 soit 3 fois de suite.

Conformement naux statuts de l'association art.zz vous avez perdu votre mandat au CA avec effet de la déchéance à réception du présent courrier".

==

attention la pere du mandat au CA n'implique pas la perte de la qualité d'adhérent de l'association.